

 THERMO KING

Assistance**Plus**

Un guide pratique

relatif au contrat Assistance Plus pour vos groupes Thermo King

 **Ingersoll Rand**[®]

UNE ASSISTANCE COMPLÈTE

Toujours à votre service !

Le contrat Assistance Plus vous garantit une assistance complète pendant les trois premières années de fonctionnement de vos groupes. Avec Assistance Plus, ayez toujours l'esprit tranquille... pour vous concentrer uniquement sur votre travail.

Sur la route

Couvre les frais de prise en charge ou les heures supplémentaires nécessaires en cas d'incidents survenus en dehors des heures de travail normales.

Pratique et personnalisé

Un vaste choix d'options facultatives est disponible pour éliminer les multiples arrêts d'entretien.


Journal d'entretien

Chez Thermo King, nous comprenons l'importance de la valeur résiduelle de votre équipement. C'est la raison pour laquelle nous consignons vos entretiens réalisés chez les concessionnaires/ateliers Thermo King agréés.

Vous êtes ainsi mieux protégé lors de la reprise de votre équipement.

Visites techniques et entretien

Cette option, vous facilitera la vie.

 THERMO KING	DATE DE MISE EN SERVICE
AssistancePlus	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Ce groupe dispose d'une couverture haut de gamme pendant la durée de la garantie.	<input type="checkbox"/> 3 ^e ANNÉE
	<input type="checkbox"/> DÉPLACEMENT inclus
N° série du groupe	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Important : le groupe doit être inspecté par un concessionnaire Thermo King agréé, entre le 11 ^e et le 13 ^e mois et entre le 23 ^e et le 25 ^e mois, afin d'éviter toute annulation du contrat d'extension de garantie de votre groupe Thermo King. Pour planifier cette visite annuelle, contactez votre concessionnaire Thermo King local.	
TÉL. : _____	

Les concessionnaires Thermo King vous garantissent le meilleur niveau de service de la part d'experts en la matière. Il vous suffit de présenter le véhicule à un concessionnaire local agréé pour qu'il effectue la visite technique ainsi que les réparations si nécessaire.

Entretien préventif

- Inspection et test obligatoires : vérification des pièces et composants essentiels.
- Votre groupe bénéficie des vérifications préventives : des vérifications mécaniques, électriques, structurelles ainsi que du circuit frigorifique, du débit d'air et du kit d'entraînement sont effectuées.
- Une assistance d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 est à votre disposition.

Frais d'entretien

Les inspections annuelles obligatoires seront facturées au tarif du concessionnaire local. Veuillez contacter votre concessionnaire Thermo King local pour obtenir un devis. Les prix peuvent varier en fonction du type d'utilisation, du style de conduite, des conditions locales d'environnement et de fonctionnement qui déterminent le moment où les composants à usure normale doivent être remplacés. Le prix de l'inspection comprendra la main-d'oeuvre et les pièces nécessaires à l'inspection annuelle. Est inclus le prix du remplacement du déshydrateur de réfrigérant au cours de la troisième année (groupes poulie-moteur pour camions uniquement). Les autres pièces usées, telles que courroies, balais de moteur, etc., seront inspectées et remplacées au besoin. Les pièces à usure normale sont exclues du programme Assistance Plus et leur remplacement doit être facturé au client.



L'ENTRETIEN OBLIGATOIRE

L'inspection pour activer votre contrat Assistance Plus 3e Année inclut :

Collecte des données et administration générale

- Relevé de la plaque d'immatriculation.
- Vérification de l'autocollant Assistance Plus pour s'assurer que la période d'extension de garantie n'est pas dépassée.
- Relevé du kilométrage du véhicule (groupes poulie-moteur uniquement) et du compteur horaire du groupe.
- Apposition du tampon sur le manuel à l'issue de l'inspection.
- Rédaction d'un rapport d'inspection dans iKare.
- Points de l'inspection électrique.
- Contrôle visuel des faisceaux de fils afin de vérifier qu'aucun fil ou branchement n'est endommagé ou desserré.
- Contrôle du fonctionnement du moteur du ventilateur du condenseur et de l'évaporateur.
- Inspection/remplacement des balais de moteur c.c. (le cas échéant).
- Consultation de l'affichage en cabine et inscription des codes d'erreurs dans le manuel de l'utilisateur le cas échéant.
- Vérifications du circuit frigorifique et tests de fonctionnement.
- Inspection visuelle de l'unité et des flexibles de réfrigérant afin de s'assurer de l'absence de fuites de fluide.
- Contrôle visuel de la charge de réfrigérant.
- Contrôle visuel de l'état de l'huile et de l'état de l'huile du compresseur.

- Test d'étanchéité du groupe dans son intégralité (utilisez le schéma relatif à l'étanchéité pour vous assurer de contrôler tous les joints).
- Remplacement du déshydrateur (uniquement pendant la validation de la 3e année des groupes poulie-moteur pour camions).
- Contrôle de l'efficacité du refroidissement (compresseur principal et compresseur électrique, le cas échéant).
- Vérification du fonctionnement du dégivrage : lancement manuel et arrêt automatique correct.
- Vérification de la séquence du thermostat : refroidissement / chauffage / dégivrage.
- Contrôle du fonctionnement des circuits de mise à l'arrêt de sécurité et des dispositifs de sécurité.
- Sécurité haute pression (HP).
- Sécurité basse pression (BP).
- Vérification de l'étalonnage du thermostat et du thermomètre : à l'aide d'un thermomètre de référence ou d'un bain de glace ou selon les exigences HACCP du client.

Vérifications de la structure

- Vérifiez que les pièces du groupe ne sont pas endommagées, desserrées ni cassées en les inspectant à l'œil nu.
- Nettoyer les tuyaux de dégivrage.
- Inspection de la courroie d'entraînement du moteur électrique (groupes poulie-moteur pour camions uniquement) : état et tension et remplacement le cas échéant.

- Nettoyage du serpentin de l'évaporateur.
- Contrôle de tous les boulons de fixation, des supports de montage, des conduites, des flexibles, des panneaux, etc.
- Examen et consignation de tous les défauts des joints d'étanchéité des portes et de tous dommages subis par l'isolation de panneau.

Vérifications relatives au kit d'entraînement (groupes poulie-moteur pour camions uniquement)

- Recherche visuelle de pièces du kit d'adaptateur desserrées ou endommagées.
- Contrôle des flexibles de réfrigérant et de l'acheminement des câbles électriques.
- Serrage, au couple recommandé, de tous les boulons et écrous du kit d'entraînement, ainsi que des poulies.
- Vérifier l'absence de vibrations anormales.
- Vérification de l'absence de jeu anormal ou de points durs au niveau des poulies et des roulements de tendeur.
- Vérification de la tension courroie d'entraînement du moteur - compresseur. Remplacement de la courroie d'entraînement si nécessaire.
- Contrôle du fonctionnement et de l'espacement de l'embrayage (le cas échéant).

Pour être pris en charge par Assistance Plus...

Fonctionnement limité à 2 000 heures de fonctionnement par an. Pour le contrat Assistance Plus 3e Année, une inspection d'entretien obligatoire est requise entre le 11e et le 13e mois, ainsi qu'entre le 23e et le 25e mois. Cette inspection sera facturée au client à la fin des travaux.

Conditions de vente

- Des inspections d'entretien supplémentaires sont obligatoires conformément au manuel d'entretien Thermo King pour chaque type de groupe.
- L'inspection obligatoire est facturée au client par le concessionnaire local.
- Le tarif de l'inspection d'entretien obligatoire est déterminé par chaque concessionnaire Thermo King participant.
- Les courroies d'entraînement sont facturables au client.
- Les « balais de moteur électrique » (sur les modèles sur lesquels ils sont utilisés) sont facturables au client.
- Les kits d'installation du compresseur et l'installation doivent être confirmés par un concessionnaire Thermo King lors de l'inspection avant livraison - l'inscription de la garantie ; dans le cas contraire, aucune réclamation pour dommages consécutifs associés au moteur ne sera prise en compte en cas de panne liée à un support de fixation.
- Le prix du contrat Assistance Plus ne couvre pas l'installation de l'équipement sur le point de vente.
- Le prix du contrat Assistance Plus ne couvre pas l'équipement de remplacement, ou la location d'équipement pendant que le(s) groupe(s) qui fait(font) l'objet de ce contrat sont immobilisés en raison d'une inspection ou de réparations sous garantie.

- Toutes les réparations sous garantie et réparations d'inspection seront effectuées à l'atelier du concessionnaire Thermo King désigné.

Options facultatives*

Pendant que votre groupe frigorifique est inspecté et entretenu, demandez à votre concessionnaire s'il peut vous offrir l'une des options facultatives suivantes :

- Remplacement des roulements du kit d'entraînement moteur
- Nettoyage et désinfection de l'espace de chargement
- Réparation/remplacement des joints de porte du fourgon
- Réparation du panneau d'isolation du fourgon endommagé
- Vérification et réglage de la pression des pneus
- Remplacement de l'huile moteur et des filtres sur le véhicule
- Remplacement du filtre à carburant / séparateur d'eau
- Remplacement du filtre à air
- Remplacement ou ajout de liquide de refroidissement
- Remplacement ou ajout du liquide de freinage
- Nettoyage du groupe à la vapeur
- Retouches de peinture et des enseignes
- Nettoyage de la cabine du chauffeur
- Remplacement des balais d'essuie-glace

Accessoires

- Remplacement des ampoules électriques défectueuses
- Gilet réfléchissant
- Veste thermique réfléchissante
- Extincteur de fourgon
- Rouleaux d'imprimante
- Housses de siège jetables
- Gants thermiques pour chauffeur
- Commutateur de porte sans fil
- Vérification de l'état du système d'échappement

* en fonction de la disponibilité du concessionnaire Thermo King local qui pourra vous faire un devis distinct.

Si vous revendez votre véhicule avant la fin du contrat, le contrat Assistance Plus sera transféré au nouveau propriétaire. Contactez votre concessionnaire Thermo King local qui mettra à jour les documents de la garantie avec les coordonnées du nouveau client afin d'assurer une continuité de l'entretien après expiration du contrat.



Contrat Thermo King Total Kare Assistance Plus

Nom du propriétaire :

Adresse : _____ E-mail : _____
Numéro de téléphone portable : + _____

Informations relatives au groupe :

Plaque d'immatriculation du véhicule :

Modèle : _____ N° de série du groupe : _____
Date de mise en service : _____
Groupe poulie-moteur pour camions uniquement, marque du kit de montage du moteur : _____
Groupe poulie-moteur pour camions uniquement, numéro de série du compresseur monté sur le moteur : _____
Durée maximum de l'extension de garantie : _____
À compter de la date de mise en service : _____ 36 mois
Nbre max. de km parcourus : _____ 100 000 km/an
Nombre d'heures max. (combinant les heures sur la route + les heures de fonctionnement du moteur électrique) : _____ 2 000 heures/an
Couverture : _____ Frais de prise en charge et d'heures supplémentaires pour travail en dehors des heures d'ouverture normales, toutes les réparations techniques et/ou pièces sauf les réparations liés à :
* Kits d'entraînement et pièce du kit d'entraînement (groupes poulie-moteur pour camions uniquement)
* Accessoires en option
* Dommages
* Défauts dus à une mauvaise utilisation, un fonctionnement abusif et/ou inapproprié
Couverture optionnelle : _____ Transport pour effectuer les réparations

Conditions générales de vente :

Cette extension de garantie complète la garantie standard de 24 mois de Thermo King qui couvre les pièces et la main d'œuvre pour les groupes de contrôle de la température Thermo King (le « Groupe »). Thermo King Total Kare Limited (« TKTk ») garantit à son concessionnaire qu'elle réparera ou remplacera tout composant de groupe que TKTk juge défectueux dans des conditions normales d'utilisation et d'inspection durant la période d'extension de la garantie. Cette extension de garantie sera activée une fois approuvée par un service après-vente Thermo King agréé via le système Total Kare iService.

Cette extension de garantie se limite, à la discrétion de Thermo King, à la réparation ou au remplacement par des pièces neuves ou remises à neuf sur le site d'un atelier d'entretien agréé Thermo King. Cette garantie couvre la main d'œuvre, les pièces, les frais de prise en charge et les heures supplémentaires pour travail en dehors des heures d'ouverture normales.

Toutes les pièces utilisées dans le cadre de cette extension de garantie doivent être des pièces Thermo King d'origine, des pièces remises à neuf par Thermo King ou des pièces TKTk agréées. TKTk se réserve le droit, à sa discrétion, de réparer, remplacer ou échanger des pièces, composants ou éléments essentiels. Toutes les pièces, composants ou éléments essentiels qui sont ainsi remplacés ou échangés deviennent la propriété de TKTk.

Afin que cette extension de garantie puisse s'appliquer à un groupe, la livraison et l'installation du kit d'entraînement du compresseur (groupes poulie-moteur pour camions uniquement), de la tuyauterie du réfrigérant et du faisceau de câblage doivent être effectuées et/ou vérifiées par un atelier d'entretien agréé Thermo King. Ces entretiens ne couvrent pas l'installation, la casse ou les dommages.

Cette extension de garantie exclut également les consommables ou pièces d'entretien, y compris mais sans s'y limiter, les huiles, graisses, lubrifiants, fusibles, carburants, filtres, courroies, batteries, balais de carbone, gaz de réfrigérant, déshydrateurs et toutes pièces non fournies par Thermo King.

Exclusions (défaut causés par ou découlant de) accident dommage, négligence, abus et mauvaise utilisation, alimentation externe défectueuse, problèmes liés au carburant, saleté, eau, mauvais carburant, etc., dommages causés par toute forme de rouille et de corrosion, réglages de température incorrects, frais engagés en raison d'une attente ou d'une perte de temps, la législation, pertes de chargement, exigences supplémentaires du client, vol du véhicule complet ou une partie de celui-ci, défaillance causée par le client ne mettant pas le véhicule à disposition pour l'entretien, entretien nécessaire à la suite de l'utilisation d'une pièce non-standard non autorisée, entretien supplémentaire non autorisé par TKTk, frais de manœuvre/location, frais d'enlèvement et de dépose, dommages de la batterie ou batterie épuisée en raison d'un manque d'utilisation, mauvaise utilisation et abus.

Cette extension de garantie comprend une inspection annuelle obligatoire programmée au préalable, devant être exécutée par un service après-vente Thermo King agréé. Afin que cette extension de garantie soit valide, le propriétaire et/ou l'opérateur du groupe doivent se rendre auprès d'un atelier d'entretien agréé Thermo King entre le 10e et le 13e mois ainsi qu'entre le 23e et le 25e mois suivant la date de mise en service afin de convenir de l'inspection à effectuer au titre de l'extension de garantie. Cette inspection sera à la charge du client et le tarif dépendra des conditions d'utilisation et de fonctionnement du groupe. La réalisation de l'inspection d'entretien sera enregistrée dans le système Total Kare iService. L'inspection annuelle inclut notamment les opérations suivantes :

- Code 11111 pour l'inspection de validation de 3e année pour les groupes poulie-moteur pour camions (y compris une inspection des faisceaux/du câblage, une inspection visuelle, des tests de fonctionnement, etc.).
- Code 11111 pour l'inspection de validation de 3e année pour les groupes autonomes (y compris un remplacement des filtres et de l'huile moteur, une inspection des faisceaux/du câblage, une inspection visuelle, des tests de fonctionnements, etc.).

La présente garantie est exclusive et remplace toute autre garantie expresse ou implicite, notamment toute garantie de bonne qualité commerciale ou d'adaptation à un usage spécifique et toute garantie découlant de négociations ou d'usages professionnels, à l'exception des droits de propriété et des protections contre les violations de brevets. Limitation de responsabilité : Thermo King ne peut pas être tenu responsable par contrat, acte dommageable (notamment pour négligence ou responsabilité de plein droit) ou de quelque autre façon que ce soit, de toute blessure ou dommage causé aux véhicules, aux contenus, aux chargements ou à tout autre bien ou marchandise, ou de tout dommage déterminé, induit, indirect ou consécutif, de quelque nature que ce soit, y compris mais sans s'y limiter, la perte ou l'interruption d'activité commerciale, la perte de bénéfices ou la perte d'utilisation. Les recours à la disposition de l'acheteur, en vertu de la présente garantie, sont exclusifs et la responsabilité totale cumulée de Thermo King n'excédera en aucune manière le prix d'achat du plan Assitance Plus ou des composants dudit groupe pour lesquels la responsabilité de Thermo King est engagée. La réparation ou le remplacement constituera le seul recours à la disposition de l'acheteur. La correction des défauts exonérera intégralement Thermo King de toute obligation et responsabilité concernant le groupe vendu par Thermo King, notamment des obligations et responsabilités contractuelles ou délictueuses (notamment pour négligence ou la responsabilité de plein droit).

Cette garantie peut être transférée si le client informe un concessionnaire Thermo King agréé que le groupe a été cédé ou vendu à un nouveau propriétaire. L'atelier d'entretien agréé Thermo King mettra à jour les dossiers sur l'Extranet Total Kare iService de sorte que les informations relatives à la période de garantie soient accessibles à tous les ateliers d'entretien agréés Thermo King. Cette garantie est régie par le droit irlandais. Tous conflits découlant du présent document sont soumis aux tribunaux applicables de Dublin, Irlande.



europe.thermoking.com



Thermo King est une marque d'Ingersoll Rand®. Ingersoll Rand (NYSE:IR) améliore votre qualité de vie en instaurant des environnements confortables, durables et efficaces. Notre personnel et les marques de notre famille — y compris Club Car®, Ingersoll Rand®, Thermo King® et Trane® — collaborent pour contribuer à améliorer la qualité de l'air et le confort dans les habitations et bâtiments, le transport et la protection des aliments et denrées périssables, ainsi que l'efficacité et la productivité industrielles. Ingersoll Rand est une entreprise internationale qui s'engage à favoriser un monde de progrès et de résultats durables.



ingersollrand.com

Ingersoll Rand - Lenneke Marelaan 6, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgium.

© 2015 Ingersoll-Rand Company Limited TK 70028 (01-2015)-FR2